



SNUipp-FSU 93
Bourse Départementale du Travail
1 place de la Libération - 93016 Bobigny Cedex
e.mail : snu93@snuipp.fr
site : <http://www.snuipp.fr/93>
Tél. : 01.48.96.36.11 - Fax : 01.48.96.36.80

Réunion d'informations PERMUTATIONS Mardi 29 novembre 2011 à 18 h

Bourse Départementale du Travail
1 place de la Libération - Bobigny
(Salle Henri Oreste - niveau 0)

Résultats des Elections Professionnelles 2011

Pour la première fois, les personnels étaient amenés à élire directement leurs représentants par voie électronique. De graves dysfonctionnements ont été relevés et des dizaines de milliers de personnels ont été empêchés de voter. La FSU demande au ministère de l'Education la mise en place d'une commission d'enquête administrative afin de faire toute la lumière sur la nature de ces dysfonctionnements.

Au niveau national le SNUipp-FSU gagne 1,1 % et obtient 6 sièges sur 10 en CAPN. Ce résultat témoigne de la reconnaissance des enseignants envers le SNUipp-FSU pour sa capacité à les défendre au quotidien tout en étant force de propositions, de mobilisation pour la transformation de l'école et de revendications sur les questions sociales et sociétales.

Cependant, le SNUipp-FSU est convaincu de la nécessité d'approfondir la réflexion syndicale sur la manière de prendre en compte les préoccupations des enseignants et notamment celles des jeunes qui entretiennent avec l'outil syndical de nouvelles relations. Réunions d'informations syndicales, colloques, Universités d'automne, etc..., le SNUipp-FSU s'engage à continuer d'ouvrir les espaces d'écoute, de débat permettant d'engager la réflexion et l'action syndicale pour construire les améliorations nécessaires.

Ce vote des personnels confie au syndicat une grande responsabilité pour l'avenir de l'école et des enseignants. L'école n'a pas besoin de statu quo mais de réels et durables changements pour la réussite de tous les élèves.

Résultats de la CAPD 93	Inscrits	10 013	
	Votants	3 678	
	% Votants	36,73 %	
	Exprimés	3 644	
Liste	Voix	%	Elus 2011
SNUIPP	2 062	56,59	6
SE	391	10,73	1
SGEN	53	1,45	0
CGT	71	1,95	0
SUD	304	8,34	1
FO	763	20,94	2

Accident du travail et commission de réforme

Lorsque vous êtes victime d'un accident de travail ou de trajet vous devez remplir un dossier que vous envoyez à l'inspection académique, sous couvert de vote IEN. Depuis 2008, l'administration seule décide de l'imputabilité au service ou non de cet accident, cela va déterminer la prise en charge de vos soins, arrêt de travail. Ces dossiers ne passent donc plus en commission de réforme.

En cas de difficulté ou de contestation, contactez les représentants du SNUipp-FSU 93 seul à siéger lors de cette commission.

Formulaire d'arrêt de travail

Rappel : Lorsque vous transmettez votre arrêt de travail, **gardez le 1er volet** (que vous présenterez si un médecin vous contrôle) et envoyez les 2 volets suivants à votre IEN avec le formulaire unique de l'IA.

Prochaine CAPD le 5 décembre 2011 : Promotions

**Cette commission paritaire examinera les avancements d'échelon (promotions).
N'oubliez pas de renvoyer la fiche de contrôle syndical disponible sur notre site internet :
<http://www.snuipp.fr/93>**

Dernières circulaires de l'Inspection Académique

Attention depuis le retour des vacances les services de l'Inspection académique ont fait parvenir par mail dans les écoles un certain nombre de circulaires, parfois les dates limites sont très rapprochées de la réception des circulaires. **Le SNUipp-FSU interviendra pour dénoncer ce calendrier inapproprié à la prochaine CAPD :**

- **Départs en stages spécialisés CAPA-SH** : dossier à envoyer avant le 23 novembre 2011.
- **Départs en stage DDEEAS** : dossier à envoyer à l'IEN pour le 16 novembre / transmis à l'IA le 25 novembre 2011.
- **Départs en stage Psychologue scolaire** : dossier avant le 14 novembre 2011.
- **Inscription sur la liste d'aptitude direction d'école** : Accusé de réception de demande d'inscription à envoyer à l'IA avant le 30 novembre 2011, dossier à envoyer à l'IEN pour le 5 décembre 2011.
- **Congés de formation professionnelle** : dossier avant le 14 novembre 2011, vu le délai très court imposé par l'IA, nous demanderons que soit pris en compte les dossiers qui arriveraient jusqu'à la fin novembre.
- **Prime spéciale d'installation pour les T1** : à faire le plus rapidement possible.
- **Remboursement des frais de transport** : à faire le plus rapidement possible.
- **Cumul d'activité** : demande à formuler auprès de l'IA si vous avez une activité supplémentaire (cantine, étude, centre de loisirs...) pour être couvert en cas d'accident de travail.

Candidature aux stages de formation continue

Les collègues ayant fait une demande de stage peuvent se connecter sur GAIA et regarder dans «suivi de formation» afin de savoir s'ils sont retenus ou non pour un stage, voici le lien pour ce suivi :

<https://gaia.orion.education.fr/ga93/centrale/centrale>

Les candidatures peuvent présenter quatre statuts différents :

- **NR** : le candidat n'est pas retenu (le stage a été annulé faute d'un nombre suffisant de candidat).
- **ATT** : le stage doit avoir lieu et la candidature est en passe d'être retenue.
- **R** : Candidature retenue
- **R** : avec un **C** dans la colonne "convocation", la convocation est envoyée au stagiaire.

Jusqu'à présent, le service de formation continue n'a refusé aucune candidature (arrivée dans les délais) pour les stages qui avaient un nombre suffisant d'inscrits. Tous les refus sont dus à des annulations faute d'un nombre suffisant de candidats.

Les convocations partent environ une semaine avant le début du stage via la circonscription du stagiaire.

Prestations d'action sociale

Infos sur le site du SNUipp-FSU 93 (<http://www.snuipp.fr/93>)

Chèque Vacances

Depuis le 1er octobre 2011 vous êtes plus nombreux à avoir accès aux Chèques-Vacances. Ces chèques permettent en fonction de vos revenus imposables de bénéficier d'une bonification de l'Etat et d'augmenter votre épargne de 10 à 30 %.

Faites votre demande de formulaire (ou une simulation) :

- Sur le site internet : www.fonctionpublique-chequesvacances.fr
- Par téléphone : N° Azur 0 811 65 65 25

CESU (Chèque Emploi Service Universel) Garde d'enfants

Le ministre de la fonction publique a annoncé lors du CIAS (Comité Interministériel d'Action Sociale) du 25 octobre 2011 une revalorisation de 8,77% avec effet rétroactif au 01/01/11 de cette prestation sociale, dont le taux était inchangé depuis des années.

Le CESU est une aide financière soumise à conditions de ressource pour la garde des enfants de moins de 3 ans ou de 3 à 6 ans, versée aux agents de l'état (titulaires, non titulaires de droit public ou privé) pour les enfants dont ils ont la charge effective. Site internet : www.cesu-fonctionpublique.fr



Les élus du SNUipp-FSU 93

Martine CARON - Caroline MARCHAND - Joël COUVÉ - Muriel GÉRIN-GOUTMANN
Brigitte POMMIER - Sébastien LE BRAS - Maryse DECHATRES - Karine BONTOUX
Catherine DA SILVA - Nathalie PANIER - Nathalie BOGNINI - Stéphanie FOUILHOUX